



Note descriptive du projet de réhabilitation / modernisation du complexe sportif du Val d'Ajol

Le Val d'Ajol est engagée dans le programme national de revitalisation Petites Villes de demain.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la première phase de ce programme a permis d'identifier des projets permettant d'améliorer l'attractivité du territoire. Ces projets sont de nature et d'ampleur très variées.

Parmi les projets identifiés, la réhabilitation / modernisation des installations sportives de la commune a été identifiée comme un axe fort de revitalisation et de maintien de l'attractivité de la commune.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Vosges en association avec la commune du Val d'Ajol a financé une étude préalable afin d'identifier clairement les actions devant être réalisées pour répondre aux enjeux du territoire. Cette réponse se devait également d'être adaptée à la collectivité (contexte géographique, action des associations, équipements présents à proximité, ...).

Aussi, l'étude réalisée en 2023 et 2024 a permis d'identifier et de chiffrer les actions suivantes :

- Rénovation de la Salle des Sports existantes (Jean Gallaire) ;
- Création d'une extension pour la Salle des Sports existantes (amélioration accessibilité et actions des associations) ;
- Réfection et déplacement des terrains de tennis extérieurs ;
- Aménagement d'une aire de camping-car ;
- Rénovation de la zone de tir à l'arc ;
- Création d'un terrain de foot 8x8 avec éclairage ;
- Création d'une nouvelle Salle des Sports (site du collège Fleurot d'Hérival) complémentaire à la Salle des Sports existante (Jean Gallaire) ;
- Création d'un local pour l'accueil de l'association de musculation de la commune ;
- Création d'un local couvert pour l'accueil du club de pétanque.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, la commune a identifié des secteurs d'implantation pour ces nouveaux équipements (espace périphérique au complexe actuel et site du collège Fleurot d'Hérival). Au cours de l'étude le bureau d'études a fait apparaître le fait que ces zones d'expansion n'étaient pas classées en zone UL (loisir). Cette situation a

motivé la commune à solliciter la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) pour entamer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Val d'Ajol afin de modifier le zonage des secteurs concernés. L'objectif recherché est de permettre la réalisation de ces actions sans craindre un éventuel blocage réglementaire dû à la zone UB. Ainsi, in fine, le zonage du PLU (en attente du PLUi) correspondra à la vocation des parcelles.

Illustrations : Plans d'aménagement de la nouvelle salle de sport



